



Bonjour à tous,

Le ministère de la Famille a autorisé, le 30 avril, la réouverture progressive des services de halte-garderie dans l'objectif que vous offriez des services de répit aux familles pendant la pandémie.

Cette réouverture se fera la même séquence que les services de garde éducatif à l'enfance c'est-à-dire :

- Le 11 mai pour les zones froides.
- Le 19 mai pour la communauté métropolitaine de Montréal (<https://cmm.qc.ca/a-propos/territoires-et-municipalites/>) à moins d'un avis contraire de la direction de la santé publique d'ici là.

Cette réouverture n'est pas obligatoire et dépend de votre capacité à appliquer les règles édictées par la Santé publique.

Nous avons fait valider par le ministère de la Famille la capacité d'accueil des haltes-garderies :

Date	Québec sauf CMM		CMM	
	Capacité d'accueil	Ratio	Capacité d'accueil	Ratio
11 mai	30 % à 50 %	1 pour 4		
19 mai			30 %	1 pour 4
25 mai	50 %	1 pour 4	50 %	1 pour 4
8 juin (date à confirmer)	75 %	1 pour 6	75 %	1 pour 6
22 juin (date à confirmer)	100 %	Ratio habituel	100 %	Ratio habituel

Vous trouverez, en pièce jointe, un document que le ministère a préparé à l'intention des SGÉE et qui vous donne les principales directives de la santé publique.

Nous vous enverrons des informations complémentaires dans les prochains jours, notamment un guide que la FQOCF a produit avec notre collaboration pour le volet halte-garderie qui vous donnera différents éléments, balises et directives vous permettant d'évaluer votre capacité à réouvrir.

Sachez que la situation peut évoluer à tout moment et que nous vous informerons au fur et à mesure des développements.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter